



DATE DE PUBLICATION : 31 décembre 2024

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au chef de service CTPS de Bourgogne Franche-Comté

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Laurent FRAISSE le 15 mai 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, délégation est donnée à M. Pierre MARTIN, responsable du Service des Particuliers des succursales de Dijon et Besançon, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Ouidad LAGRIMI, adjointe au responsable du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers.

En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, délégation est donnée à Mme Christelle PLIQUET, Mme Catherine FERNOUX et à M. Eric MILLET, agents du personnel titulaire des bureaux, animateurs du Service des Particuliers à la succursale de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers.

Fait à Dijon, le 2 décembre 2024,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté